

L'Accord contient des engagements distincts et spécifiques en ce qui concerne le tourisme, les services améliorés de télécommunication et d'informatique. Un engagement similaire est envisagé dans le cas des services de transport. Des normes professionnelles mutuellement acceptables et des règles d'accréditation pour la fourniture de services seront élaborées. Les services des architectes en sont le premier exemple.

L'interdépendance et l'internationalisation des marchés de capitaux sont à la base des dispositions concernant les services financiers. Chaque Partie convient de maintenir les droits et privilèges actuellement accordés aux institutions financières de l'autre partie et réciproquement. Elles s'engagent à accroître l'accès et les possibilités de concurrence en ce qui concerne les services échangés, conformément aux considérations habituelles de réglementation et de gestion prudente.

Cet Accord prévoit d'accroître et de faciliter le passage aux frontières ainsi que l'admission temporaire des personnes s'occupant du commerce des biens et des services.

#### **INVESTISSEMENTS**

Les deux pays maintiennent les lois, règlements, politiques et pratiques actuellement en vigueur. Par exemple, les restrictions dans les secteurs tels que l'énergie, le transport aérien, les télécommunications et les industries culturelles sont maintenues. Cependant, chaque partie convient à l'avenir d'accorder aux investisseurs de l'autre partie le même traitement en ce qui concerne:

- l'établissement de nouvelles entreprises;
- l'acquisition d'entreprises existantes;
- la conduite, l'exploitation et la vente d'entreprises établies.

Le Canada conserve le droit de revoir les acquisitions indirectes importantes par des investisseurs étrangers et d'éliminer progressivement l'examen dans le cas des acquisitions indirectes.

#### **ENGAGEMENTS TENUS**

Comme il l'a promis tout au long des négociations, le Canada n'a d'aucune façon compromis ses possibilités actuelles et futures d'appuyer son épanouissement culturel ou sa poursuite de politiques sociales estimées et